



Paris, le 1^{er} juillet 2021

**Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations
relatives à l'Assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2021**

Avertissement : compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée générale ordinaire de la Société, prévue le 22 juillet 2021 se tiendra à huis clos, hors la présence physique de ces derniers. Les actionnaires sont invités à se rendre sur le site internet de la Société pour consulter les documents relatifs à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra à huis clos au siège social de la Société (au 22 avenue de Wagram 75008 Paris), le jeudi 22 juillet 2021 à 10 heures, et sera diffusée en direct en « audiocast » sur le site internet de la Société¹ (www.edf.fr/ag).

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 72 du 16 juin 2021. Le texte définitif des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée figure dans l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 77 du 28 juin 2021.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis ainsi que sur le site de la Société.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale sont en ligne sur le site de la Société à l'adresse suivante : www.edf.fr/ag

¹ A moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission.